

Procès-verbal de la séance du jeudi 28 juin 2018

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, ouvre la séance à 20 h 15.

Il avise que la séance de ce soir est enregistrée, notamment par rapport à la présentation du PGA afin d'assurer un PV le plus complet possible.

Il souhaite la bienvenue à M. Pierre Mercier du journal « l'Omnibus » ainsi qu'à MM. François Wenger (architecte et urbaniste) et Gil Mory (géographe) qui vont présenter la pré-étude du PGA (Plan général d'affectation).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 7 décembre 2017
3. Communications du Président du Conseil
4. Préavis municipal 06.2018/1 : Comptes 2017
5. Présentation de la pré-étude du PGA (Plan général d'affectation)
6. Activités des commissions intercommunales
7. Attribution des jetons de présence du Conseil
8. Elections suppléant Commission de gestion et suppléant commission de recours
9. Election du bureau du Conseil
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

1. Assermentations

Le Conseil général procède à l'assermentation de deux nouveaux membres : Mlle Frédérique Schneider et M. Arnaud Bovet.

Puis c'est l'assermentation de Mme Caroline Favey, nouvelle Conseillère municipale à partir du 1^{er} juillet 2018.

Le Président remercie les jeunes qui s'impliquent en politique et transmet les meilleurs messages à la Jeunesse.

Il renouvelle ses félicitations à Caroline Favey et salue le retour d'une femme au sein de l'exécutif communal. Au nom du bureau du Conseil et de l'assemblée, il lui adresse des vœux de réussite et un maximum de plaisir et de succès dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 7 décembre 2017

Le Conseil général de la Commune de Pompaples compte désormais 50 membres.

<i>Appel :</i>	- <i>Présents :</i>	<i>37 membres</i>
	- <i>Excusés :</i>	<i>12 membres</i>
	- <i>Non excusés :</i>	<i>1 membre</i>
	- <i>Quorum :</i>	<i>17</i>
	- <i>Majorité simple :</i>	<i>19</i>
	- <i>Bulletin secret :</i>	<i>8</i>

Le procès-verbal du 7 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Président demande à Mme Dominique Leemann et M. Vincent Studer de fonctionner comme scrutateur (trice) pour cette séance.

En l'absence de la vice-présidente, Mme Raphaële Lasserre, c'est M. Frédy Bovet qui officiera dans ce rôle ce soir.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président n'a pas d'informations à communiquer.

Le seul courrier reçu sera développé plus tard dans l'assemblée.

Puis il rappelle les dates fixées pour 2018 :

- Conseils :
 - jeudi 11 octobre 2018 à 20h15,
 - jeudi 6 décembre 2018 à 20h15.

Les dates des assemblées 2019 devraient pouvoir être communiquées en décembre.

- Votations :
 - 23 septembre 2018,
 - 25 novembre 2018,
 - 10 février 2019,
 - 19 mai 2019,
 - 20 octobre 2019 (Election du Conseil national,...),
 - 24 novembre 2019.

4. Préavis municipal 06.2018/1 : Comptes 2017

La conclusion du préavis est la suivante :

La Municipalité ayant présenté son rapport de gestion et les comptes 2017 aux membres de la Commission de gestion, les ayant mis en consultation publique durant le délai légal, demande au Conseil général :

- **d'approuver le rapport de gestion,**
- **d'approuver les comptes 2017 bouclant comme suit :**

un total des charges de	CHF	3'141'021.16
un total des revenus de	CHF	3'290'715.09
un excédent des revenus reporté au capital de	CHF	149'693.93
un total de bilan de	CHF	4'911'162.03

• **de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour l'exercice 2017.**

Le Président du Conseil passe la parole à M. Alain Chanson qui rapporte au nom de la Commission de gestion.

Préambule :

La Commission de gestion a pour mission principale de vérifier l'exactitude de la comptabilité, de contrôler l'existence des pièces comptables, de s'assurer que l'exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil. Il n'appartient pas à la Commission de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé.

C'est uniquement au Conseil que ce droit est dévolu.

Rapport :

La Commission de gestion composée de MM. Gilles Pittet, Olivier Buc et Alain Chanson s'est réunie à quatre reprises, à savoir le 28 mai, les 4, 11 et 12 juin 2018. Elle s'est entretenue avec la Municipalité.

Comptabilité :

Le contrôle de la Fiduciaire Favre Révision SA a porté en particulier sur :

- La comptabilité et les comptes annuels, à savoir : bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements, engagements hors bilan ainsi que le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Ce contrôle est effectué selon la norme d'audit suisse 910 relative à l'examen succinct qui englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques appliquées aux données financières ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles.

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la Fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonction concordent avec la comptabilité ;
- La comptabilité est tenue avec précision ;
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées ;

- L'état de la fortune et le résultat de l'exercice 2017 sont conformes aux dispositions légales.

La Commission félicite et remercie la boursière pour l'excellent travail réalisé durant l'année.

Gestion :

La Commission a contrôlé, plus particulièrement, et par sondages, les diverses factures de fonctionnement des postes suivants :

- Administration générale
- Finances
- Domaines et bâtiments
- Travaux
- Sécurité sociale

Elle a également vérifié la comptabilisation des amortissements obligatoires et extraordinaires.

Etat du patrimoine :

Pas de remarques particulières, si ce n'est que des travaux de réfections et d'entretien sont à prévoir pour l'immeuble en Montanney. Ceux-ci figurent dans le plan-budget des investissements pour la législature 2017-2021.

Commentaires :

L'exercice 2017 se conclut par un excédent de produits de CHF 149'693.93 avec une marge d'autofinancement positive de CHF 493'548.68 en augmentation de CHF 39'000.-- environ par rapport à 2016.

Les opérations suivantes ont influencé la marge d'autofinancement :

- Augmentation des produits d'impôts, notamment droit de mutation et impôts des successions...
- Augmentation des charges de la sécurité sociale.

En conséquence, cette marge d'autofinancement favorable a permis l'attribution de CHF 343'854.75 à divers fonds de réserves (énergie renouvelable, routes et chemins, investissements selon plan).

La Commission relève une nouvelle fois la bonne santé financière de la Commune de Pompaples.

En conclusion, la Commission demande au Conseil :

- d'approuver le rapport de gestion et d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal,

- de donner décharge à la Municipalité pour l'année 2017,
- de donner décharge à la boursière pour l'année 2017.

M. Alain Bonzon, municipal, apporte un complément :

« Nous avons fait un préavis détaillé de la vie de la commune à ce jour. J'ai assisté hier soir à une séance de l'UCV concernant la RIE III, la péréquation, la facture sociale et le budget 2019. Pourquoi le budget 2019 alors qu'on en est aux comptes 2017 ? J'intitule mon intervention « comptes 2017 et futur ». Beaucoup de choses se sont dites. Hier encore, une rencontre a eu lieu entre l'Etat et l'UCV. Sur un 24 H du mois d'avril, on parlait des comptes florissants que paierait la RIE III mais on ne disait pas qui paiera la RIE III (Confédération, Canton ou communes).

Le taux d'imposition de la Commune de Pompaples est de 66%, ce qui n'est pas très élevé par rapport aux communes des alentours. Le maximum autorisé est de 90%. Le taux de 66% a été fixé jusqu'à la fin de la législature. Un élément important pour la Commune de Pompaples : le taux d'impôt communal est faible et l'encaissement régulier des impôts communaux est fait par rapport à la majorité des communes du canton. Pour l'instant, ce n'est pas un problème car Pompaples a eu des impôts conjoncturels : successions, donations et mutations qui ont permis de constituer quelques réserves. La RIE III a été acceptée sur le plan cantonal et refusée sur le plan fédéral. Avec sa mise en vigueur en 2019, cela va provoquer un manque de soutien financier de la part de la Confédération et le souci de savoir si le Canton va soutenir les communes. Une motion est en cours : elle demande 50 millions de francs à l'Etat en faveur des communes pour combler partiellement le coût supplémentaire ou le manque à gagner des communes. L'Etat va mettre deux ans pour prendre une décision définitive. Cependant, l'Etat veut que les communes assument. Chaque situation financière communale est différente. Pompaples a peu d'entreprises ou peu d'encaissements d'impôts sur sociétés. Si Pompaples n'assume pas la baisse d'impôts sur les sociétés, elle va assumer par une hausse de la péréquation communale. L'UCV estime que toutes les communes devront très rapidement hausser leur taux d'imposition. L'Etat encourage les communes à provisionner pour assumer cette charge dès 2019. Une estimation de la diminution des impôts sur les sociétés a été faite et coûterait à la Commune de Pompaples CHF 78'448.--, soit 3,5 points d'impôts. Un petit calcul au point de vue ménage communal ou ménage individuel indiquerait une augmentation de 1,6-1,7% d'impôts sur le revenu/ménage. La Commune de Pompaples a déjà provisionné depuis 3 à 4 ans et possède un fonds de péréquation de CHF 200'000.--. La hausse de la péréquation pour 2019 devrait être de CHF 70'000.-- environ. On peut toujours modifier en cours de route le taux d'imposition.

La péréquation n'est pas le seul problème. Le coût de la facture sociale est tout aussi inquiétant et continue à monter. Au niveau cantonal, la facture sociale était de CHF 654 millions en 2014 pour atteindre CHF 772 millions en 2017 (soit +18% en 4 ans) et les prévisions pour 2019 s'élèvent à CHF 850 millions (soit +10% en 2 ans).

Pour Pompaples, la plus grande incertitude est cette hausse de la facture sociale cumulée avec la RIE III et pourrait obliger à revoir le taux d'imposition. Si la commune a des réserves, elle a aussi des investissements prévus. La commune n'a pas besoin d'emprunter pour actionner les réserves car elle est couverte à 100,15%.

Notre boursière fait un excellent travail. Mais cela va être difficile de juger de l'avenir sans aide en tout cas de l'UCV. Cette dernière a promis des coups de main pour des explications complémentaires afin d'établir le budget. Les chiffres pour Pompaples seront de plus en plus

sujets à des fluctuations. Je conclus en disant que les coûts supplémentaires et les diminutions d'encaissements d'impôts, les discussions entre Etat et communes, voire Confédération vont amener les communes et/ou le Canton à assumer davantage les coûts supplémentaires fiscalement ou alors on va assister à une diminution des investissements ».

Le Président ouvre la discussion au sujet des comptes 2017.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général est invité à se prononcer. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

<i>Le préavis 06.2018/1 est adopté à l'unanimité.</i>

Le Président revient sur l'intervention de M. Alain Bonzon et ouvre la discussion.

- M. Frédy Bovet : « Ce serait intéressant que la Municipalité donne des informations lors du prochain Conseil général du mois d'octobre ; c'est important : un budget à CHF +150'000.-- ? ou un budget à CHF -150'000.-- ? »

Rép. de M. Alain Bonzon : « Les informations complémentaires de l'UCV seront certainement là. D'où mon intervention avant le vote pour donner des explications car si on est dans une période florissante, il est possible que l'on doive déchanter ! »

5. Présentation de la pré-étude du PGA (Plan général d'affectation)

Le Président du Conseil donne la parole à la Municipalité.

M. Gilles Bichsel, municipal, invite M. François Wenger (urbaniste) à présenter cette pré-étude du PGA.

M. Wenger va parler de l'aménagement du territoire dont la presse fait état depuis 3 à 4 ans suite à la votation du 3 mars 2013 acceptée par la population suisse. Le but de ce soir est de faire un briefing sur ce qu'est l'aménagement du territoire, ce que cela impacte pour la Commune de Pompaples, quelles sont les obligations légales requises, dans quel cadre la Municipalité doit naviguer et quelles sont les premières pistes de réflexions que la Municipalité a menées depuis une bonne année alors que le travail avec l'urbanisme dure depuis trois ans pour les calculs techniques qui ont dû être faits et refaits plusieurs fois suite à des changements de législation et de directives cantonales.

Pour ce faire, M. Wenger utilise un beamer et commence en affichant un sommaire :

- Introduction
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire LAT
- Le Plan Directeur Cantonal vaudois (PDCn)
- La mise en œuvre du PDCn
- La Loi vaudoise sur l'Aménagement du Territoire (LAT)
- La procédure de révision du Plan Général d'Affectation (PGA)
- La vision communale

- Dans l'**introduction**, il est fait un rappel chronologique avec la Loi sur les résidences secondaires (Lex Weber), l'initiative pour la protection du paysage et l'interdiction de nouvelles zones à bâtir pendant 20 ans avec un contre-projet du Conseil fédéral, d'où une votation populaire en 2013 qui a vu pour résultat l'acceptation par le peuple suisse de la révision partielle de la LAT (acceptation aussi dans la Commune de Pompaples). En janvier 2014 est entré en vigueur le texte de Loi et Ordonnances. Il s'ensuit en janvier 2018 la Révision du Plan Directeur Cantonal vaudois et la Révision de la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

- **Les articles de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)** précisent les buts, les principes, les plans directeurs des cantons, les zones à bâtir, les zones réservées, le délai de huit ans et les dispositions transitoires.

Buts : La Confédération, les cantons et les communes soutiennent par des mesures d'aménagement les efforts qui sont entrepris notamment afin de protéger les bases naturelles de la vie (sol, air, eau, forêt et paysage), d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti en maintenant une qualité de l'habitat appropriée, de créer un milieu bâti compact, de créer et de maintenir un milieu bâti favorable à l'exercice des activités économiques, de favoriser la vie sociale, économique et culturelle des diverses régions du pays et de promouvoir une décentralisation judicieuse de l'urbanisation et de l'économie, de garantir des sources d'approvisionnement suffisantes dans le pays et d'assurer la défense générale du pays.

Les zones à bâtir :

- Elles doivent répondre aux besoins pour les quinze années à venir, besoins qui sont propres à la construction même si toutes les possibilités d'utilisation des zones à bâtir réservées ont été épuisées. Les terres cultivables ne seront pas morcelées. La disponibilité est garantie sur le plan juridique et les besoins permettent de mettre en œuvre le plan directeur ;
- Les directives techniques relatives au classement de terrains en zone à bâtir sont élaborées par la Confédération et les cantons (la manière de calculer la surface répond aux besoins) d'où la 4^{ème} adaptation adoptée par le Conseil fédéral (31 janvier 2018) ;
- Les cantons prennent en collaboration avec les communes les mesures nécessaires pour que les zones à bâtir soient utilisées conformément à leur affectation en ordonnant des mesures d'améliorations foncières (remembrement des terrains). Le droit cantonal prévoit que, si l'intérêt public le justifie, l'autorité compétente peut imposer un délai à la construction et, en cas d'inexécution, ordonner les mesures prévues par le droit cantonal d'où la révision d'articles de la LATC dont l'entrée en vigueur est prévue entre septembre 2018 et janvier 2019.

- **Le Plan Directeur cantonal vaudois (PDCn)** date de 2008 et a déjà subi plusieurs adaptations dont la 4^{ème}, adoptée par le Conseil fédéral, est entrée en vigueur en janvier 2018. La 5^{ème} est déjà en préparation.

Ses stratégies :

- Coordonner mobilité, urbanisation et environnement : il s'agit de localiser les nouveaux bâtiments et infrastructures en priorité dans les centres et sur le territoire déjà urbanisé et

de lutter contre la saturation des réseaux de transport par des mesures de limitation de la pollution et l'accroissement des transports individuels motorisés en améliorant la desserte et la capacité des transports publics.

Trois lignes d'actions sont à suivre : localiser l'urbanisation dans les centres, développer une mobilité multimodale et protéger l'homme et l'environnement contre les risques liés aux activités humaines.

- Renforcer la vitalité des centres ;
 - Encourager une vision dynamique du patrimoine ;
 - Valoriser le tissu économique ;
 - Concilier nature, loisirs et sécurité.
- Pour **mettre en œuvre le PDCn**, il faut :
 - prévoir le développement des quinze prochaines années ;
 - réviser les PGA d'ici juin 2021 (2022 GC) ;
 - dimensionner la zone à bâtir en fonction des besoins ;
 - prendre pour référence les chiffres de la population au 31.12.2015 ;
 - planifier jusqu'en 2036.

La croissance annuelle admise dans les villages étant de 0,75% et la période prévue de 2015 à 2036 (21 ans) indiquent ce qui suit pour Pompaples : avec 834 habitants au 31.12.2015, il devrait compter au 31.12.2036 une population de 965 habitants (131 habitants en plus). Pompaples comptait 854 habitants au 31.12.2017.

Les obligations pour la Commune de Pompaples sont :

- se mettre en conformité avec les objectifs du PDCn ;
- légaliser les zones à bâtir et les autres mesures du PDCn ;
- réviser le PGA avant 2021 ;
- adapter le règlement du PGA et celui de la Police des constructions.

- **La Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire**, révisée partiellement (uniquement la partie « Aménagement du territoire »), devrait entrer en vigueur durant le 2^{ème} semestre 2018. Elle comprend aussi le régime de subvention, d'aide au fonctionnement, de compensations, d'indemnités et d'encouragement à la construction.

- **La Procédure de révision du PGA** a débuté en 2017 pour, avec l'accord préliminaire du SDT, prévoir une vision communale, transcrire en plan et élaborer le dossier du PGA en 2018, dossier qui subira un examen préalable du SDT en 2019.

- En ce qui concerne **la vision communale**, il s'agit des objectifs suivants :
 - délimitation du territoire urbanisé ;
 - planification énergétique territoriale ;
 - analyse fine des réserves à bâtir (pas de nécessité de faire une zone réservée) ;
 - renforcement du pôle d'activités et réflexion sur les zones artisanales ;
 - développement du site de St-Loup et la problématique de la mobilité ;
 - Projet « MétamorphHouse » ;
 - légalisation de la déchetterie actuelle ;
 - modifications ponctuelles d'affectation et corrections selon la situation réelle ;

- intégration des dangers naturels dans la planification (Nozon et échanges Etat VD) ;
- règlement du PGA + plans des limites des constructions.

Pompaples compte trois périmètres :

- le village historique et sa couronne périphérique (rien n'a changé) ;
- le site hospitalier de St-Loup (fonctionne par lui-même) ;
- le Moulin Bornu.

Puis M. Wenger parle du projet « MétamorpHouse », étude test du Canton. Il explique : « Les seules communes qui n'ont pas de problème de surdimensionnement sont des petites communes qui ont des zones à bâtir à très faible densité. C'est la raison pour laquelle la commune de Pompaples a été sélectionnée.

L'idée est de profiter de l'étude test qui est faite par le Canton et payée par le Canton et que les mêmes axes de réflexion soient repris dans le cadre du PGA et pour l'ensemble du village.

Le Président du Conseil général remercie M. Wenger pour cette présentation.

Personne ne demande la parole pour des questions d'intérêt général.

6. Activités des commissions intercommunales

ASISEVV :

Délégués : Mme Dominique Leemann et M. Frédy Bovet (sont aussi les délégués à l'ASI7) ;
suppléante : Mme Anne-Michèle Leray.

Mme Dominique Leemann donne quelques informations :

- L'ASISEVV s'est réunie le 3 mai dernier ;
- Les comptes 2017 ont été acceptés ;
- Un portakabin a été changé à Eclépens (l'ancien était dangereux). Les frais de démolition ont été assumés par l'ASISEVV alors que les frais de reconstruction l'ont été par l'ASI7 (portakabin d'occasion) ;
- Le Directeur des Ecoles, M. Marc Angeloz, a indiqué que la barre des 1'000 élèves était atteinte à nouveau, que les enclassements étaient assez difficiles et que les camps de l'Etablissement sont maintenus l'année prochaine car les réservations sont déjà faites.

ASI7 :

M. Frédy Bovet donne quelques renseignements :

- L'objectif actuel de l'ASI7 est la construction du nouveau bâtiment scolaire à La Sarraz ;
- Lors de la séance du 21 mars 2018, M. Jean-François Meylan a indiqué que les travaux concernant cette construction avançaient comme prévu, que le budget était respecté et que tout le toit sera recouvert par des panneaux photovoltaïques ;
- Les comptes de fonctionnement ont été admis. C'est de l'ordre de CHF 70'000.-- alors que CHF 75'000.-- avaient été budgetés. Quant au bilan, avec l'investissement pour la construction, il s'élevait à CHF 2'136'000.-- ;

- Un portakabin a été remplacé à Eclépens. Mme Dominique Leemann en a déjà parlé. M. Bovet salue l'initiative du président du Codir de l'ASI7, M. Etienne Morier-Genoud, qui a tout de suite pris les devants afin d'effectuer le remplacement de cet élément préfabriqué. L'ASI7 a financé les CHF 80'000.-- de cet achat, à amortir sur 10 ans ;
- La restructuration est assez complexe puisque Montricher est parti de l'autre côté et que maintenant les communes du « centre » vont aller du côté de Cossonay à l'exception des élèves de la 11^{ème} qui vont terminer leur scolarité à La Sarraz ;
- L'ASI7 a engagé une boursière à 20% en prévision des activités qui vont se développer à partir de cette année et qui seront opérationnelles en 2019.

AIEM :

Délégués : MM. André Loewer et Olivier Buc ; suppléant : Cyril Monnier.

M. Georges Barré, syndic, signale que l'AIEM n'utilise plus la station de pompage de la rue du Four et qu'elle va être désaffectée.

AIPCV :

Délégués : M. Bryan Chassay ; suppléant : M. Gianni Salone.

M. Bryan Chassay indique que l'AIPCV s'est réunie le 19 juin 2018. Les comptes ont été acceptés. La 1^{ère} partie des travaux est terminée et la 2^{ème} partie s'est bien déroulée.

SIEE :

Délégués : MM. Patrick Favey, suppléant : Cyril Monnier.

M. Patrick Favey donne quelques informations :

- Les comptes ont été acceptés lors de la séance du 25 avril 2018.
- Le 17 janvier 2018, une séance a eu lieu pour prendre des décisions en ce qui concerne le futur de la STEP. Que va-t-il se passer ? Quelle(s) commune(s) pourrait (aient) encore venir ? Qui va payer quoi ? Des changements ont déjà eu lieu depuis janvier, mais les délégués n'ont pas été convoqués à ces assemblées.

M. Georges Barré complète ces informations et explique que la question de l'agrandissement de la STEP est principalement liée à la question du traitement des micropolluants. Cela concerne le nombre d'habitants raccordés et une quinzaine de communes. On en est maintenant à des études et on commence à faire des calculs pour une projection de ce que pourrait payer chaque commune membre de cette association.

7. Attribution des jetons de présence du Conseil

Le Président du Conseil signale que les jetons de présence pour la période 2016-2017 n'ont pas été attribués. Ceux de la période 2017-2018 le seront ce soir.

Aucune proposition n'émane de l'assemblée.

Les deux propositions sont les suivantes :

1^{ère} proposition qui est également une de celles de la Municipalité : à l'association « ZOE 4 LIFE ». Cette association vaudoise reconnue d'utilité publique apporte une aide aux enfants atteints du cancer et leur famille pendant et après le traitement. Elle a aussi pour but de faire accélérer la recherche.

2^{ème} proposition : « MYRUN4HELP ». Un courrier de cette organisation, reçu par le Président, informe que la 4^{ème} édition de cette course pédestre se déroulera le 9 septembre prochain à Chevilly et qu'elle cherche des donateurs. Cette course aide financièrement des associations en faveur d'handicapés. Cette année, elle soutient l'association bénévole « Handicamp » dont le but est de réunir des enfants en situation de handicap et des enfants valides lors d'un camp d'été et d'un week-end en hiver.

Le Président du Conseil indique qu'il est possible de contribuer aux deux et il ouvre la discussion.

- M. Frédy Bovet s'informe au sujet de la valeur d'un jeton de présence.

Rép. : CHF 1.--.

Le Président du Conseil soumet la question au vote.

- Trois choix possibles :
- 1) les deux associations une année pour l'une et une année pour l'autre,
 - 2) la 1^{ère} association : ZOE 4 LIFE,
 - 3) la 2^{ème} association : MYRUN4HELP.

Le Conseil général de Pompaples choisit la suggestion n° 1.

- Mme Anne-Michèle Leray demande s'il était possible de mettre un peu plus à l'association MYRUN4HELP.

Le Président du Conseil rappelle que « le jeton de présence » a un aspect symbolique.

8. Elections du suppléant à la Commission de gestion et du suppléant à la commission de recours

Le Président du Conseil indique que M. Jean-Claude Desarzens, qui occupait ces postes, a démissionné. Lors du précédent Conseil général, le premier cité n'a pas voulu changer l'ordre du jour considérant que l'on pouvait attendre quelques mois avant d'élire de nouveaux suppléants.

Dans un but de fluidité de la séance, il a déjà contacté des candidats mais il ne s'agit nullement de choix qu'il souhaite imposer. Dans un but démocratique, plusieurs candidats peuvent se présenter et après le Conseil général vote.

- *Election d'un 2^{ème} suppléant à la Commission de gestion :*

Pas de candidat dans l'assemblée.

Le Président présente Mlle Nadège Piller.

Seule candidate, elle est élue tacitement par acclamations.

- *Election d'un 2^{ème} suppléant à la commission de recours :*
Pas de candidat dans l'assemblée.
Le Président présente M. Raphaël Carrard.
Seul candidat, il est élu tacitement par acclamations.

9. Election du bureau du Conseil

Le Président du Conseil rappelle que depuis 2014, l'élection du président, du (de la) vice-président(e) et des scrutateurs peut se faire tacitement quand le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir.

- *Election du Président :*

M. Frédy Bovet, vice-président du Conseil général pour cette séance, procède à l'élection du Président.

M. Stéphane Schneider, actuel Président, se représente.

Seul candidat, il est élu tacitement par acclamations.

M. Stéphane Schneider remercie l'assemblée pour sa confiance. Il signale aussi qu'un jour, Charly Clerc lui a dit : « Tant que tu restes, je reste ». En décembre 2018, cela fera 20 ans qu'il officie comme secrétaire du Conseil général. Le Président ne voudrait pas susciter un échec si près d'un tel bail !

- *Election du Vice-président :*

Stéphane Schneider rappelle que le Conseil général peut compter 1 ou 2 vice(s)- président(s)

Mme Raphaële Lasserre se représente.

Un autre candidat s'intéresse en temps que 2^{ème} vice-président. Il s'agit de M. Eric Pulfer. L'idée d'un 2^{ème} vice-président est d'éviter une situation comme ce soir et c'est toujours très utile.

Pas d'autres candidats dans l'assemblée. Sont élus tacitement par acclamations.

- 1^{ère} vice-présidente : Raphaële Lasserre.
- 2^{ème} vice-président : Eric Pulfer.

- *Election des scrutateurs (scrutatrices)*

M. Eric Chevallaz a émis le souhait de cesser son activité de scrutateur.

Le Président le remercie pour son travail tout au long de ces années.

Les cinq autres scrutateurs (trices) se représentent. Il s'agit de Mmes Barbara Favey, Edith Gachet et Dominique Leemann et de MM. Eric Pulfer et Vincent Studer.
Personne n'est candidat dans l'assemblée.

Le Président du Conseil a approché Mme Evelyne Antonin qui, bien qu'absente ce soir, est candidate à cette fonction.

Les scrutateurs (trices) sont élu(e)s tacitement par acclamations.

10. Communications de la Municipalité

- M. Olivier Waber, municipal, remercie M. Patrick Favey pour ses bonnes idées concernant le tri des déchets. Il indique aussi que la commune est à la recherche d'un ou deux jeunes écoliers susceptibles de donner un coup de main lors de l'ouverture de la déchetterie.

- M. Alain Bonzon : « Nous n'avons pas voulu intervenir avant le vote du PV de la dernière séance. L'intervention qu'on va faire est faite en toute amitié. La confiance envers le Président du Conseil reste mais on s'est posé une question au niveau de la Municipalité. En lisant le PV du dernier Conseil général, la Municipalité fut très satisfaite de lire l'intervention rédigée par le Président du Conseil : il parlait du bénévolat et remerciait les Conseillers généraux et municipaux pour leur engagement. Dans un souci de bonne entente, une phrase interpelle cependant la Municipalité : c'est la vision de notre président quant aux relations entretenues entre lui-même et la Municipalité. Nous citons : « Quant à la Municipalité, avec laquelle je déplore de ne plus avoir le moindre contact, je vous remercie néanmoins pour le travail effectué ».

« ... avec laquelle je déplore de ne plus avoir le moindre contact ».

La Municipalité a donc décidé dans sa séance du 18 juin dernier d'apporter une réponse en toute amitié, nous l'espérons.

Dans le règlement du Conseil général de Pompaples, rien n'est dit au sujet des relations à entretenir entre le Président, le bureau du Conseil et la Municipalité. Il en va ainsi du simple bon sens vaudois tout en préservant la séparation des pouvoirs. La Municipalité apporte ainsi les compléments d'informations nécessaires aux membres du Conseil général. La Municipalité, par l'intermédiaire de son secrétariat, sollicite le président pour la fixation de quatre Conseils, informe le président des objets à mentionner à l'ordre du jour de chaque séance de Conseil, invite le président à participer chaque 24 janvier à la dégustation du vin de Pompaples, manifestation s'adressant aux anciennes et actuelles autorités communales (le président participe avec la Municipalité), invite le président à la visite annuelle de Mme la Préfète (il participe avec la Municipalité), invite le président à la journée annuelle des communes vaudoises (il participe également avec la Municipalité), invite le président au repas annuel des collaborateurs et collaboratrices communaux (il participe également). Nous aurions pu dire « invite avec plaisir ». Des contacts sont ainsi possibles et réalisés à satisfaction de la Municipalité tout au long de l'année de même que durant les manifestations auxquelles le président du Conseil participe fidèlement (1^{er} août, téléthon et manifestations de la société de jeunesse). Voici l'éclairage que la Municipalité tenait à apporter au Président et aux membres du Conseil général de Pompaples en toute amitié ».

- M. Georges Barré a l'agréable tâche de remettre le cadeau de départ à Joël Fontolliet. Il dit : « Avant d'arriver à Pompaples, Joël a fonctionné comme municipal à Clarmont et moins d'une année après, lors d'une élection complémentaire à la Municipalité, il s'est porté candidat et a été élu. Nous sommes reconnaissants à Joël d'avoir relevé le défi en entrant à la Municipalité de Pompaples le 1^{er} avril 2014. Avec l'efficacité qui le caractérise, il s'est attelé à sa tâche et a fait ses devoirs de municipal des écoles. Tu as participé à cette merveilleuse aventure qui est la création d'une nouvelle école, nouveau collège et nouvelle association intercommunale. Il y a un an, tu annonçais le projet de voyage autour du monde en famille. C'est le moment de te dire « au revoir ». Le choix du cadeau a laissé la Municipalité perplexe ! Le traditionnel « bon de voyage » ! Finalement, nous avons décidé de te verser un montant. Avec CHF 150.-- par année de fonction, on est loin d'un parachute doré. Nous te souhaitons un merveilleux voyage en famille ».
- M. Joël Fontolliet dit quelques mots. Il invite les gens à se présenter lors d'élections municipales. Il a beaucoup appris au sujet des activités du village, les cancans, les bonnes et mauvaises choses,..., et aussi sur les gens, sur les comportements de la population. Il a eu beaucoup de plaisir dans la pratique de cette activité.

Le Président du Conseil indique que par rapport à la remarque de M. Alain Bonzon, il a pris note.

En réponse, M. Alain Bonzon indique que ce n'est pas sa remarque.

Le Président n'en fait pas état et dit : « Vous avez tous compris : j'aime beaucoup bouffer, beaucoup boire... mais on va essayer d'en faire plus quand même parce que ce n'est pas comme ça que je vois les relations entre l'exécutif et le législatif. Affaire terminée. »

11. Divers et propositions individuelles

- M. Frédy Bovet est assez surpris de la différence de perception entre les propos tenus par le Président et ce qui a été dit par la Municipalité. Il perçoit un écart mais ne voit pas où est le coupable. Il est très embarrassé par cette situation.

Le Président peut comprendre cette interrogation et pense qu'à vif, ce soir, on ne va pas y apporter de réponse. Si nécessaire, on le fera d'ici octobre ou décembre. Il n'y a pas de souci. On donnera une suite mais il n'y a pas de quoi y donner plus d'importance.

Au nom du Conseil général, il remercie Joël Fontolliet pour tout le travail effectué durant ces quatre années et lui souhaite un excellent et magnifique tour du monde avec sa famille.

Il clôt cette séance. Il est 22 h 01.

Le Président :

Stéphane Schneider

Le Secrétaire :

Charly Clerc